

Shefford, Québec.
Le 11 juillet 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 11 juillet 2017 à compter de 18 h.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Gougeon est aussi présente.

MOMENT DE SILENCE

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil.

2017-07-145

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2017-07-146

ORDRE DU JOUR

Présences

Moment de silence

Avis de convocation

01. Ouverture de la séance
02. Carte loisirs de Granby – Ticket modérateur
03. Modification à la politique sur les loisirs
04. Période de questions exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
05. Adoption du procès-verbal séance tenante
06. Clôture de la séance

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec*, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation à une séance extraordinaire peuvent être traités lors de cette séance, sauf du consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et consentent unanimement à l'ajout d'un nouveau sujet à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire, ce nouveau sujet étant le suivant :

02.1 Entente-loisirs – Ville de Bromont

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement :
D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire avec l'ajout du nouveau sujet suivant :

02.1 Entente-loisirs – Ville de Bromont

2017-07-147

CARTE LOISIRS DE GRANBY – TICKET MODÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a, jusqu'à ce jour, assumé entièrement les coûts de chacune des cartes-loisirs émise ou renouvelée par la Ville de Granby en faveur des Sheffordois ayant demandé cette carte ou son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente en matière de loisirs proposée par la Ville de Granby implique une augmentation importante de la tarification pour chaque carte-loisirs que cette Ville émet ou renouvelle, cette tarification passant de 32\$ par utilisateur pour l'année 2016-2017 à la tarification suivante pour les cinq (5) prochaines années :

Période	Tarification par carte-loisirs émise
2017-2018	65\$
2018-2019	98\$
2019-2020	131\$
2020-2021	134\$
2021-2022	138\$

CONSIDÉRANT QUE cette tarification est annuellement facturée par la Ville de Granby pour toute carte-loisirs en vigueur et dès qu'une carte-loisirs est émise ou renouvelée;

CONSIDÉRANT QUE 1924 détenteurs de cette carte-loisirs sont présentement dénombrés sur tout le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a notamment été constaté, lors d'émissions d'attestations de résidence pour permettre la délivrance des cartes-loisirs de Granby, que plusieurs demandes étaient faites uniquement dans le but de bénéficier du rabais que la carte-loisirs offre pour les entrées au Zoo de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le coût des cartes-loisirs émises par la Ville de Granby pour les Sheffordois est acquitté à même le fonds général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, vu l'augmentation des tarifs pour la carte-loisirs de la Ville de Granby, qu'une partie de cette dépense soit à la charge de l'utilisateur de la carte-loisirs ou de son représentant aux fins d'assurer une utilisation saine et équitable des fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'imposer un ticket modérateur pour les citoyens désirant se prévaloir d'une carte-loisirs de la Ville de Granby et ce, à une fraction du prix facturé annuellement par la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE ce ticket-modérateur devra être payé au moment de la délivrance de l'attestation de résidence émise par la Municipalité du Canton de Shefford, cette attestation permettant d'obtenir ou de renouveler cette carte;

CONSIDÉRANT QUE la carte-loisirs est valide pour deux (2) ans à compter de la date d'émission de l'attestation de résidence et que le coût de ce ticket modérateur couvre deux années d'accessibilité à la bibliothèque et aux loisirs offerts par la Ville de Granby;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement :

Que chaque demande d'attestation de résidence pour l'obtention d'une carte-loisirs de la Ville de Granby soit, à compter du 1^{er} août 2017, émise sur paiement des frais de 25\$ par attestation de résidence et ce, jusqu'à concurrence de 100\$ par famille, en plus des preuves de résidence et d'identification usuelles requises pour l'émission de telles attestations.

Que le plafond monétaire fixé à 100\$ par famille s'applique uniquement à partir de l'émission de la cinquième attestation de résidence au bénéfice des membres de cette même famille, seulement si ces attestations supplémentaires sont émises à l'intérieur du délai de deux (2) ans suivant la date d'émission de la première attestation. Qu'à l'expiration de ce délai de deux (2) ans, que le nouveau délai de deux (2) ans calculé aux fins d'application du rabais familial ne débute qu'à compter de la première attestation de résidence émise à un membre de cette famille.

2017-07-148

ENTENTE-LOISIRS – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bromont propose à la Municipalité du Canton de Shefford d'adhérer à une entente en matière de loisirs, laquelle semble correspondre, dans sa version non-finalisée fournie par la Ville de Bromont, aux conditions et tarifs actuellement imposés aux non-résidents pour les inscriptions à des activités proposés par cette Ville et/ou leurs partenaires;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a lieu d'adhérer, pour la Municipalité du Canton de Shefford, à une entente en matière de loisirs avec la

Ville de Bromont, cette entente devrait idéalement être signée avant la période des inscriptions de l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE, en fonction des délais ci-haut mentionnés, le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford doit prendre une décision sur une version non-finalisée de l'entente proposée, celle-ci étant à l'étape d'être prochainement soumise au conseil municipal de la Ville de Bromont pour vérification finale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du Canton de Shefford modifie sa *Politique sur les loisirs* et que les modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} août 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces modifications, la Municipalité allouera un soutien financier direct à ses citoyens uniquement pour les activités de hockey offertes par les associations de hockey mineur, de patinage artistique et de camps de jour et ce, pour les participants d'âge mineur seulement;

CONSIDÉRANT QU'en ce qui concerne les activités qui seront facturées par la Ville de Bromont, le soutien financier accordé au citoyen du Canton de Shefford le sera dans une proportion de 50% des frais facturés pour l'activité à titre de non-résidents, les frais d'inscriptions demeurant non-admissibles à un soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier annuel octroyé par la Municipalité est réduit à un maximum de 200\$ par enfant, par activité, ainsi qu'à un plafond de 500\$ par famille et ce, pour l'ensemble des activités de hockey offertes par les associations de hockey mineur, de patinage artistique et de camps de jour des villes de Granby, Waterloo et Bromont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont pourrait souhaiter modifier sa proposition d'entente en regard des modifications apportées à la *Politique sur les loisirs* du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE l'entente non-finalisée proposée par la Ville de Bromont ne comporte aucune dépense directe à être versée par la Municipalité du Canton de Shefford à la Ville de Bromont;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la Ville de Bromont de considérer et de communiquer, au besoin, les nouvelles règles de la *Politique sur les loisirs* du Canton de Shefford qui seront en vigueur à compter du 1^{er} août 2017 à l'effet :

- que le soutien financier accordé par le Canton de Shefford à ses citoyens correspond au remboursement de 50% des frais de non-résidents qui sont facturés par la Ville de Bromont pour la participation d'un enfant mineur à une activité de hockey de l'association de hockey mineur, de patinage artistique et/ou au camp de jour de la Ville de Bromont et ce, jusqu'à un maximum annuel de 200\$ par enfant, par activité, pour un plafond de 500\$ par famille, par année. Les frais d'inscriptions ne sont pas remboursés.

D'accepter la conclusion d'une entente en matière de loisirs avec la Ville de Bromont :

- si l'entente finale approuvée par le conseil municipal de la Ville de Bromont respecte les termes et conditions de la version non-finalisée de son entente-loisirs soumise; et/ou
- si les modifications apportées à l'entente finale approuvée par le conseil municipal de la Ville de Bromont améliore ou, à défaut, conserve le *statu quo* dans le traitement des citoyens de la Municipalité du Canton de Shefford qui souhaitent participer à des activités de loisirs offertes par la Ville de Bromont et/ou ses partenaires.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente finale en matière de loisirs avec la Ville de Bromont aux conditions énumérées ci-haut.

2017-07-149

MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente en matière de loisirs à intervenir avec la Ville de Granby modifie substantiellement les modalités d'application de la *Politique sur les loisirs* du Canton de Shefford, notamment par le retrait de la surcharge des coûts d'inscriptions pour les non-résidents et par l'augmentation substantielle des coûts facturés annuellement à la Municipalité pour les privilèges octroyés par la carte-loisirs de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser et de réévaluer, au niveau des activités de loisirs offertes par les villes de Granby, Waterloo et Bromont, celles qui sont admissibles à un soutien financier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les modalités de calculs ainsi que les montants maximums pouvant être accordés à titre de soutien financier;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'alléger les termes de la *Politique sur les loisirs* de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU unanimement :

D'accepter les modifications apportées à la *Politique sur les loisirs* du Canton de Shefford telles que formulées dans sa nouvelle version jointe en annexe.

Que ces modifications apportées à la *Politique sur les loisirs* entrent en vigueur et s'appliquent à compter du 1^{er} août 2017.

Que le traitement des inscriptions effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2017 demeure soumis, pour l'attribution du soutien financier, aux termes de la précédente version de *Politique sur les loisirs*.

PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2017-07-150

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Matin,
ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil municipal adopte le
présent procès-verbal séance tenante.

2017-07-151

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à
19 h 43.

M. André Pontbriand
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et
secrétaire-trésorière